



Code de conduite professionnelle

Le Code de conduite professionnelle s'applique à tous les employés d'AT&T.

© 2025 Propriété intellectuelle d'AT&T. AT&T et le logo du globe sont des marques déposées et des marques de service de la propriété intellectuelle d'AT&T et/ou des sociétés affiliées d'AT&T. Toutes les autres marques sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.



L'intégrité commence par

L'ÉTHIQUE

dans chaque choix

Contenu

Un message de notre PDG et de notre directeur de la conformité	3
Nos engagements	4
Agir avec intégrité	6
Modèle de prise de décision éthique	7
Rapports	8
Enquêtes, prise de parole et conseils supplémentaires	9

Notre engagement envers :

1	Les uns envers les autres	10
2	Notre entreprise et nos actionnaires	13
3	Servir d'abord nos clients	21
4	Nos communautés	24
5	FAQ	26

Message de...



John Stankey, PDG d'AT&T

La mission d'AT&T est de connecter les gens à de plus grandes possibilités avec expertise, simplicité et inspiration. Le faire aux plus hauts niveaux nécessite de nombreux talents, des origines diverses et des points de vue différents. Mais l'exigence de base est un engagement envers l'intégrité.

Un comportement éthique est un élément clé des valeurs d'AT&T, sans exception ni compromis. C'est là qu'intervient notre Code de conduite professionnelle. Le Code nous sert de feuille de route pour être certains de **faire ce qui est juste dans chaque situation**, que ce soit avec nos clients, nos partenaires, nos parties prenantes ou entre nous.

Nos clients attendent de nous que nous agissions avec honnêteté, intégrité et transparence. Et c'est ce que nous devons exiger les uns des autres.

Merci de respecter notre mission et pour votre engagement indéfectible envers l'intégrité.

John Stankey



Bill Ryan, Directeur de la conformité d'AT&T

L'établissement de liens change tout, tout comme un engagement inébranlable envers l'intégrité. Le Code de conduite professionnelle d'AT&T permet à chaque employé de comprendre clairement la manière dont nous exerçons nos activités. Le Code est un rappel de ce que nos clients et nos parties prenantes attendent de nous et de ce que nous devrons attendre les uns des autres.

Le Code nous permet de connecter les gens à de plus grandes possibilités avec expertise, simplicité et inspiration, et **de la bonne façon**. Et ce qui ne changera jamais, c'est notre promesse de diriger une entreprise ancrée dans l'éthique et le courage moral.

Nous vous remercions pour votre engagement à agir avec intégrité.

Bill Ryan

Nos engagements



Nous vivons selon nos piliers culturels.

Servir d'abord nos clients, aller plus vite, agir avec audace, réussir ensemble et développer les talents décrivent les comportements — du leadership à la première ligne — dont nous avons besoin pour prendre des décisions, agir et atteindre le niveau de performance qui nous transformera. Ces [principes](#) sont au cœur de notre culture et façonnent l'avenir d'AT&T.

*Serve
Customers first*

Commencez par les données du marché et par le client, point final. Utilisez les analyses issues du marché. Faites preuve de curiosité envers l'extérieur. Rencontrez le client sur la plateforme et le canal de son choix.

*Move
Faster*

Restez concentrés sur notre stratégie. Donnez la priorité à l'essentiel. Anticipez. Soyez flexibles et agiles.

Obtenez des résultats avec un vrai sens de l'urgence. Simplifiez pour favoriser le progrès plutôt que la perfection. Donnez du pouvoir aux autres.

*Act
Boldly*

Jouez pour gagner. **Acceptez que gagner demande de la résilience, de la persévérance et de la détermination.** Assumez vos responsabilités et prenez des risques calculés. Apprenez de vos échecs. Utilisez les données pour remettre en question le statu quo avec assurance. Dites ce qui doit être dit.

*Win As
One*

Agissez avec une vision globale de l'entreprise. Faites passer les objectifs de la Société avant les priorités des départements. Donnez la priorité à l'unité et agissez comme une seule équipe avec une seule vision. Collaborez. Bâtissez la confiance grâce à une communication franche et directe. Rendez-vous mutuellement responsables.


Develop talent

Grandissez et améliorez-vous en permanence. Fixez la barre haut. **Accueillez de nouvelles compétences et de nouvelles perspectives.** Donnez un retour sincère. Exercez votre leadership là où vous êtes, en toute transparence. Inspirez et encouragez les autres à faire de même.



Nous agissons avec intégrité chaque jour.

Chez AT&T, nous agissons avec intégrité chaque jour. Nous :

- **Respectons le Code de conduite professionnelle (le « Code ») et toutes les politiques.** Nous nous conformons à la lettre et à l'esprit du Code et des politiques d'AT&T. Notre responsabilité d'agir de manière éthique dépasse nos tâches quotidiennes. Cela peut inclure des actions qui se déroulent en dehors du travail, surtout si elles peuvent affecter notre performance ou la réputation de la Société.
- **Prenons la parole.** Nous signalons toute violation présumée du Code, de nos politiques ou de toute exigence légale ou réglementaire.
- **Sommes responsables de nos actes.** Tout manquement au respect de ce Code, de nos politiques ou de toute exigence légale ou réglementaire peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Personne n'a l'autorité de demander à un employé d'enfreindre la loi, de violer ce Code ou de ne pas respecter nos politiques.
- **Faisons preuve de discernement et posons des questions.** Le Code constitue une base solide pour une conduite professionnelle éthique. Cependant, il ne remplace pas le bon sens et le discernement. Lorsque la ligne de conduite à adopter n'est pas claire, le modèle de prise de décision éthique d'AT&T est là pour nous guider.

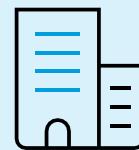
Modèle de prise de décision éthique d'AT&T

Si la réponse à l'**une** de ces questions cruciales est
« **NON** », vous ne devez **pas** continuer



Mon choix est-il conforme aux politiques d'AT&T, aux lois et aux règlements en vigueur ?

Chaque fois que nous sommes confrontés à des décisions complexes ou difficiles, nous devons toujours commencer par consulter les politiques existantes d'AT&T. Nos politiques sont des feuilles de route qui nous disent à quoi ressemble ce qui est « juste ».



Mon choix est-il bon pour la Société ?

Des milliards de décisions sont prises chaque jour chez AT&T ! Lorsque nous sommes confrontés à des décisions complexes ou difficiles, il revient à chacun de nous de comprendre et d'atténuer les risques pour la Société dans la mesure du possible.



Mon choix est-il bon pour le client ?

Il est essentiel pour le succès d'AT&T de conserver, de développer et d'apprécier nos clients. Demandez-vous : « Notre client fera-t-il la promotion d'AT&T après avoir constaté le résultat de ma décision ? »

Des doutes ?

Parlez à votre superviseur, aux RH ou à [Ask Compliance](#)

Nous connaissons nos droits et nos responsabilités en matière de signalement.

En tant qu'employés, nous prenons la parole lorsque nous observons ce que nous pensons être une violation du Code, de nos politiques ou de toute exigence légale ou réglementaire. Lorsque nous faisons un signalement, nous ne faisons pas délibérément de fausses déclarations. Pour faciliter le signalement, la Société met à disposition plusieurs canaux, y compris la possibilité de le faire de manière anonyme :

- [Les Lignes d'assistance ou sites Web de signalement d'AT&T](#)
- Toute personne de votre chaîne hiérarchique
- Les Ressources humaines
- Le service juridique

En tant que superviseurs, nous démontrons notre engagement personnel envers les normes de la Société et cultivons une culture éthique où nos équipes connaissent leurs obligations au titre du Code et se sentent à l'aise de poser des questions et de signaler des problèmes. Nous restons attentifs à tout comportement potentiellement inapproprié et prenons des mesures pour l'empêcher. Conformément à notre obligation de signaler, nous informons rapidement les canaux appropriés de toute violation potentielle.



**Votre voix compte :
Prenez la parole si
vous voyez quelque
chose qui pourrait
enfreindre notre
Code, nos politiques
ou la loi.**





Nous coopérons aux enquêtes.

AT&T enquête sur toute violation possible du Code, de nos politiques, des exigences légales ou réglementaires, ainsi que sur tout autre comportement non éthique ou susceptible de nuire à la Société, à ses employés ou à d'autres personnes. Nous coopérons pleinement et en toute transparence avec les enquêtes menées par la Société.

Nous prenons la parole, et nous ne pratiquons aucunes représailles.

AT&T ne tolère pas les représailles contre quiconque demande conseil, pose une question ou signale des violations présumées. Notre [Politique de protection contre les représailles et de protection des lanceurs d'alerte](#) protège les employés qui signalent en toute bonne foi un comportement qu'ils estiment non éthique. Le Code ne limite en rien notre droit de signaler des préoccupations à une agence gouvernementale ni de participer à des enquêtes gouvernementales. Nous favorisons une culture où chacun peut s'exprimer. Si vous voyez quelque chose, dites-le.

Nous savons où trouver des conseils supplémentaires.

Nous comprenons qu'il y aura des moments où le Code et nos politiques ne fourniront pas toutes les réponses dont nous avons besoin. Nous savons comment trouver des informations supplémentaires grâce aux sites Web de notre politique d'entreprise : [AT&T](#) et [AT&T Mexique](#). Nous pouvons également contacter [Ask Compliance](#), nos superviseurs, les ressources humaines ou le service juridique. D'autres conseils sont également disponibles dans :

- [Ethics Central](#), qui contient des ressources destinées à nous aider à agir avec intégrité.
- Le [modèle de prise de décision éthique](#).
- La foire aux questions (FAQ) figurant à la fin de ce Code.

AT&T ne tolère pas les représailles contre quiconque demande conseil, pose une question ou signale des violations présumées.

1

Notre engagement à :
**Les uns envers
les autres**



Nous nous traitons mutuellement avec respect et ne tolérons aucun harcèlement, abus ou discrimination.

AT&T ne tolère aucun harcèlement, abus ou discrimination de quelque nature que ce soit, y compris :

- Créer un environnement, en personne ou en ligne, hostile ou offensant envers une personne.
- Participer à des abus verbaux ou physiques, à des contacts physiques non souhaités, à des insultes ou à des menaces.
- Saboter délibérément la carrière ou la performance de quelqu'un.
- Traiter une personne de manière défavorable en raison d'une caractéristique ou d'un statut personnel protégé, quel qu'il soit.
- Employer un comportement ou un langage offensant (y compris des commentaires, blagues, images, gestes, messages ou publications électroniques).

Rien dans le Code ou dans toute politique d'AT&T n'interdit ni ne limite l'exercice, par quiconque, de ses droits au titre de l'Article 7 de la Loi nationale sur les relations de travail ou autre loi d'État similaire.



Ressources associées :

[Politiques d'égalité des chances en matière d'emploi et de lutte contre le harcèlement](#)
[Politique d'accessibilité](#)

Nous nous efforçons de maintenir un lieu de travail où chacun se sent inclus et valorisé.

Nous croyons que l'inclusion stimule la créativité, alimente l'innovation et renforce notre lien avec les communautés que nous servons ; nous accueillons et valorisons les parcours, perspectives et talents uniques de nos employés.

Ressources associées :

[Culture et inclusion](#)

[Politique d'accessibilité](#)

Nous créons un lieu de travail sûr et sécuritaire.

Nous nous engageons à fournir un environnement de travail sûr, en personne comme en ligne. Lorsque la santé et la sécurité physiques sont en jeu, nous prenons des précautions raisonnables pour protéger le public, ainsi que nos employés et nos clients. De plus, nous n'acceptons ni ne tolérons les menaces, la violence ou tout autre comportement perturbateur dans nos environnements de travail, et nous protégeons les informations personnelles de nos employés, retraités et de leurs bénéficiaires en toute confidentialité et conformément au Code, à nos politiques et aux exigences légales ou réglementaires.

Ressources associées :

[Politique d'AT&T en matière d'environnement, de santé et de sécurité](#)

[Un lieu de travail sûr et sécuritaire](#)

[Directives relatives aux armes sur le lieu de travail](#)

Nous accueillons et valorisons les parcours, perspectives et talents uniques de nos employés.



2

Notre engagement envers : L'entreprise et ses actionnaires



Nous assurons l'intégrité de nos rapports financiers et de nos dossiers commerciaux.

Pour le bien de nos actionnaires, créanciers et autres, nous nous efforçons de produire des rapports financiers et des registres commerciaux fiables. Nous nous engageons à fournir des informations complètes, justes, opportunes, exactes et compréhensibles dans les rapports et documents que nous déposons ou soumettons à la Securities and Exchange Commission aux États-Unis et aux autorités de réglementation du monde entier. Nous préparons nos dossiers commerciaux et nos rapports financiers avec intégrité et honnêteté, qu'ils s'agissent de rapports externes ou de rapports utilisés en interne pour superviser les opérations de la Société. Nous signalons les préoccupations concernant la comptabilité financière, l'audit et les problèmes liés aux dossiers commerciaux par le biais des canaux appropriés.

Nous apprécions une concurrence loyale et respectons toutes les lois en matière de publicité, d'antitrust et de concurrence.

AT&T réussit sur le marché en se concentrant sur le client. Nous menons une concurrence vigoureuse, mais loyale. Nos produits et services ont leurs propres mérites.



Nous ne déformons pas les caractéristiques de nos produits et services, ne trompons pas nos clients et- ne pratiquons aucune autre forme de pratique déloyale.

AT&T ne conclut pas d'accords illégaux qui pourraient avoir pour effet d'éliminer ou de réduire la concurrence. Nous consultons notre service juridique avant d'entrer en contact avec un concurrent sur tout sujet commercial.

Sauf approbation préalable du service juridique, nous ne discutons pas avec nos concurrents des prix pratiqués sur le marché, des clients ou territoires desservis, des produits ou services proposés, des appels d'offres sollicités ou soumis, ni du recrutement ou licenciement d'employés.

Ressources associées :

[Politique relative aux lois antitrust et sur la concurrence](#)

Nous ne nous engageons dans aucune forme de corruption.

Nous suivons des pratiques commerciales éthiques aux États-Unis comme dans le reste du monde dans nos relations avec les agents publics, les autres entreprises et les particuliers.

Nous ne tolérons aucune forme de corruption, y compris les pots-de-vin ou commissions occultes. Une commission occulte survient lorsqu'une personne se voit offrir de l'argent ou quelque chose de valeur en échange de la fourniture d'un avantage (comme des informations, une remise ou une faveur) à un tiers. Un pot-de-vin consiste à offrir ou donner quoi que ce soit de valeur dans le but d'obtenir ou de conserver un marché, ou de procurer un avantage indu (y compris de l'argent liquide ou des cartes-cadeaux ; des cadeaux, repas, voyages ou divertissements ; des contributions politiques ou caritatives ; ainsi que le recrutement à la demande d'un responsable public).

Ressources associées :

[Politique de lutte contre la corruption](#)

[Politique relative aux cadeaux et invitations](#)



Nous respectons les lois et les règlements du commerce international.

Nous respectons toutes les lois et tous les règlements applicables en matière de commerce international. Ces lois et règlements s'appliquent à l'importation et à l'exportation de biens et de services, comme le matériel, les logiciels et la technologie (y compris les téléchargements) ; les pays sanctionnés et les parties soumises à des restrictions ; et les embargos internationaux. Nous consultons notre service juridique ou l'Organisation mondiale du commerce d'AT&T avant de procéder à toute transaction, expédition ou importation internationale qui pourrait être soumise à ces lois.

Ressources associées :

[Politique en matière de commerce international et de sanctions](#)

[Organisation mondiale du commerce](#)



Nous protégeons tous les actifs d'AT&T.

Nous sommes de bons gardiens des actifs d'AT&T, qu'il s'agisse d'actifs physiques (comme un camion ou une tour) ou d'actifs de propriété intellectuelle (comme un plan d'affaires ou un contenu protégé par un droit d'auteur, une marque, un brevet ou un secret commercial). Nous sommes tous responsables de la bonne utilisation des actifs dont nous avons la charge et de prévenir leur perte. Cela comprend la protection des idées, de la recherche, des inventions, des médias et de nos marques. Nous protégeons nos informations confidentielles et exclusives et empêchons leur divulgation inappropriée, non autorisée ou accidentelle. Nous n'utilisons pas non plus à mauvais escient les actifs ou la propriété intellectuelle d'autrui.

Nous avons tous un rôle à jouer dans la protection des actifs AT&T :

- **Faisons attention à ce que nous disons.** Être conscient de l'endroit où l'on se trouve et de qui peut nous écouter peut aider à éviter une divulgation accidentelle d'informations d'AT&T ou de secrets commerciaux.
- **Protégeons nos biens.** Nous sommes responsables des actifs et des informations qu'AT&T nous a confiés. Tenons-les à jour pour éviter leur perte, leur utilisation abusive, leur gaspillage ou leur vol.
- **Soyons vigilants.** Les pirates informatiques peuvent cibler les employés d'AT&T pour accéder aux systèmes de l'entreprise. Restons attentifs.
- **Montrons l'exemple.** Protégeons toujours les actifs d'AT&T et aidons les autres à faire de même.

Ressources associées :

[Politique en matière de propriété intellectuelle](#)

[Politique de sécurité de l'information d'AT&T](#)

[Politiques et normes de sécurité d'AT&T \(AT&T Security Policies & Standards, ASPS\)](#)

[Politique en matière de rangement du bureau](#)

[Politique relative aux équipements et aux services de communication](#)

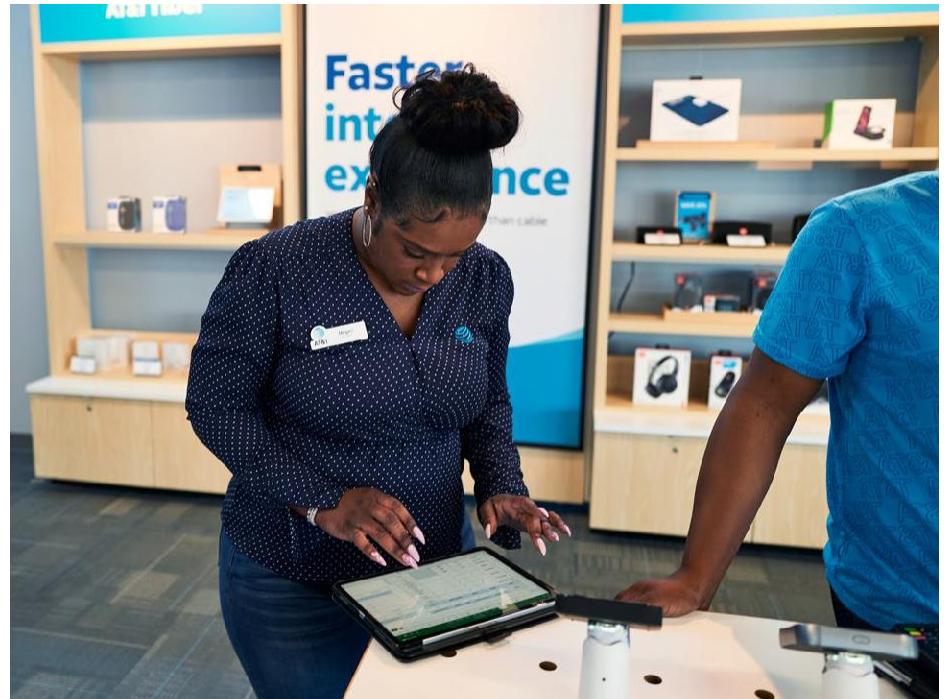


Nous gérons les dossiers et les informations de manière appropriée.

Nous créons, utilisons, conservons et éliminons nos dossiers et renseignements commerciaux avec soin et conformément à la Politique de gestion des dossiers et des informations de la Société et au calendrier de conservation. Nous suivons les instructions des services Financier et Juridique lorsque des dossiers doivent être conservés pour un litige potentiel ou en cours, pour des enquêtes, procédures ou en réponse à des ordonnances judiciaires.

Ressources associées :

[Politique relative à la gestion des dossiers et des informations \(GDI\)](#) [Calendrier mondial de conservation des dossiers d'AT&T \(Calendrier GDI\)](#)



Nous utilisons les communications électroniques de manière responsable.

La communication, sous ses nombreuses formes, doit être appropriée et responsable, au travail comme en dehors du travail. Les systèmes de communication en place chez AT&T sont principalement destinés à un usage professionnel. Nous ne pouvons utiliser ces systèmes qu'occasionnellement pour accéder à notre messagerie personnelle ou à Internet sans que cette utilisation perturbe les besoins commerciaux. Nous n'utilisons pas ces systèmes pour accéder à ou diffuser des contenus inappropriés, obscènes ou offensants.

Ressources associées :

[Utilisation abusive et acceptable d'Internet](#)
[Politique relative aux réseaux sociaux](#)
[Politique relative aux appareils détenus par l'entreprise \(Company-Owned, Used, COU\)](#)
[Politique d'enregistrement](#)



Nous communiquons avec le public par le biais des canaux approuvés.

Seules les personnes expressément autorisées par AT&T peuvent s'exprimer publiquement au nom de la société et ces personnes doivent le faire par l'intermédiaire des canaux de communication approuvés. Si vous avez des questions, cliquez [ici](#).

Nous ne nous engageons pas dans le délit d'initié.

Nous devons préserver la confidentialité des informations confidentielles. Les informations confidentielles sont des informations non publiques qui appartiennent soit à AT&T, soit à une autre personne ou entité. Elles peuvent être connues de certaines personnes, mais ne sont pas encore connues du public. Il s'agit, par exemple, des informations sur la situation financière d'AT&T, des versions, des produits, des services ou des projets futurs. Elles peuvent être utiles pour d'autres personnes, à l'intérieur comme à l'extérieur d'AT&T. L'utilisation d'informations confidentielles à des fins personnelles peut entraîner des peines d'emprisonnement, des amendes, ou les deux. Si nous avons obtenu des informations confidentielles grâce à notre poste chez AT&T, que ces informations concernent AT&T ou un fournisseur, client ou concurrent, nous ne devons pas les utiliser pour négocier des titres de l'entreprise en question ni les transmettre à des tiers. Les lois s'étendent même aux informations confidentielles que nous obtenons accidentellement grâce à notre poste et s'appliquent aux membres de nos familles. En cas de doute concernant la détention d'informations confidentielles, nous demandons l'avis de notre Service Juridique.

Ressources associées :

[Politique relative au délit d'initié](#)



Nous comprenons et évitons les conflits d'intérêts.

Nous ne laissons pas nos intérêts personnels, y compris familiaux, sociaux, financiers ou professionnels, interférer avec nos responsabilités chez AT&T. Nous évitons tout conflit d'intérêts réel ou potentiel et les signalons rapidement afin qu'ils puissent être évalués et résolus. Nous ne sommes jamais en concurrence avec la Société.

Nous n'offrons ni n'acceptons de cadeaux ou d'invitations à des fins d'avantage commercial indu, et nous ne permettons pas que nos décisions professionnelles soient influencées par des cadeaux ou invitations reçus. Accepter ou offrir des cadeaux ou invitations peut créer un conflit, donner l'apparence d'un conflit et, dans certains cas, contreviendrait à la loi ou à nos politiques. En cas de doute, nous demandons conseil avant d'accepter ou d'offrir des cadeaux ou invitations.

Ressources associées :

[Politique de lutte contre la corruption](#)

[Politique relative aux conflits d'intérêts](#)

[Politique relative aux cadeaux et invitations](#)

Nous travaillons avec des fournisseurs éthiques grâce à une supervision efficace.

Nous valorisons les fournisseurs qui partagent nos engagements en matière de pratiques commerciales éthiques et durables, de respect des droits humains et de conformité aux exigences légales et réglementaires. Nous surveillons attentivement les fournisseurs, sous-traitants et prestataires pour nous assurer qu'ils respectent leurs obligations contractuelles de manière éthique et appropriée. Nous savons qu'il est essentiel de gérer et de suivre de près les relations avec les fournisseurs, et nous comprenons que cela s'applique à toutes les étapes du cycle de vie du fournisseur : diligence préalable avant la sélection, négociation complète des contrats pour traiter les risques élevés, et suivi des performances opérationnelles et de la conformité.

Ressources associées :

[Politique relative au travail avec les fournisseurs](#)

[Guide de supervision et de responsabilités des fournisseurs](#)



Nous veillons au plus haut niveau d'éthique dans nos pratiques en matière d'IA.

Nous nous engageons à utiliser la technologie d'IA conformément aux Principes directeurs d'AT&T en matière d'IA et à la législation applicable. Nous garantissons une utilisation éthique de l'IA grâce à une supervision humaine rigoureuse, assurant précision, fiabilité et transparence. Nous sommes responsables de la prévention des biais, discriminations et inexactitudes afin d'utiliser l'IA de manière responsable dans nos opérations.

Ressources associées :

[Principes directeurs d'AT&T en matière d'IA](#)

[Politique d'AT&T en matière d'IA](#)

3

Notre engagement envers :
**Servir nos clients
en premier**



Nous suivons des pratiques de vente éthiques.

Nous gagnons la confiance de nos clients en les traitant avec honnêteté et intégrité. Nous représentons équitablement nos produits et services et fournissons des informations détaillées à leur sujet à nos clients. Nous respectons nos promesses et, si nous ne les tenons pas, nous faisons en sorte d'y remédier. Nous ne fournissons pas de produits ou services que les clients n'ont pas autorisés. Nous veillons à ce que toutes les transactions soient menées équitablement et honnêtement, sans générer de commissions ou classements artificiellement gonflés ou non mérités.

Nous respectons les réglementations applicables aux clients du secteur public et aux organismes de régulation.

Travailler avec certains clients du secteur public et organismes de régulation exige le respect de réglementations strictes, parfois spécifiques. Des interactions ou pratiques commerciales qui peuvent être appropriées avec des clients du secteur privé peuvent être inappropriées, voire illégales, lorsqu'il s'agit de clients du secteur public ou d'organismes de régulation. Nous sommes formés pour comprendre ces règles, et nous les respectons scrupuleusement dans toutes nos interactions et activités. En cas de doute concernant une interaction ou une activité, nous consultons le service juridique.

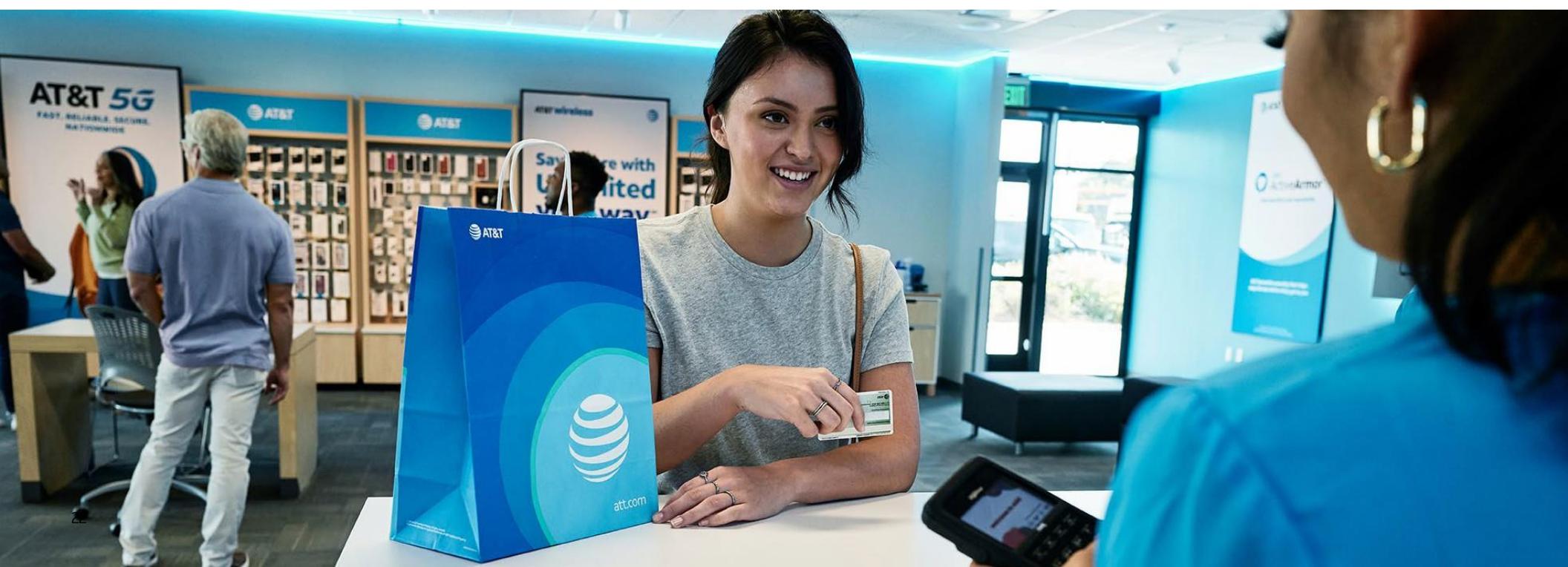
Ressources associées :

[Politique de lutte contre la corruption](#)

[Programme d'intégrité d'entreprise/personnelle \(PIE/P\)](#)

[Politique sur les conflits d'intérêts \(COI\)](#)

Nous gagnons et préservons la confiance de nos clients en les traitant avec honnêteté et intégrité.





Nous respectons et protégeons les informations de nos clients.

Nous sommes honorés que nos clients nous confient leurs informations personnelles. Nos déclarations expliquent comment nous collectons, utilisons, partageons et protégeons les données clients, et nous respectons ces promesses. Nous nous efforçons de protéger ces données et de respecter les choix de nos clients concernant la collecte, l'utilisation et le partage de leurs données.

Ressources associées :

[Avis de confidentialité d'AT&T](#)

[Vos choix et contrôles](#)

[Rapport de transparence](#)

[Note d'information sur la confidentialité](#)

4

Notre engagement envers : Nos communautés





Nous soutenons les activités communautaires et agissons de manière responsable envers l'environnement.

Nous menons nos activités de manière à favoriser les opportunités pour nos communautés grâce à la passion de nos employés et au pouvoir transformateur de la connectivité. De plus, nous nous engageons à gérer et fournir nos produits et services de façon responsable et durable sur le plan environnemental. Nous respectons toutes les lois et réglementations environnementales applicables et nous nous efforçons d'appliquer les meilleures pratiques pour réduire notre impact environnemental de manière adaptée à nos activités.

Ressources associées :

[Site Web d'AT&T sur la responsabilité sociétale](#)

[Programme de bénévolat/Journée communautaire](#)

[Portail de bénévolat et de dons,](#)

[Politique Environnement, Santé et Sécurité \(EH&S\)](#)

[Politiques de durabilité](#)



Nous soutenons l'engagement politique personnel.

AT&T nous encourage à participer au processus politique. Nous votons, faisons du bénévolat, apportons notre contribution aux candidats que nous soutenons individuellement et nous occupons des fonctions politiques.

En raison des lois régissant le processus électoral, nous menons nos activités politiques personnelles sur notre temps libre et avec nos propres ressources, et nous respectons les lois électorales en vigueur.

Ressources associées :

[Politique sur l'activité politique personnelle](#)

[Politique sur les contributions globales](#)

5

FAQ

Foire aux questions



Nous agissons avec intégrité chaque jour.

Q : Que dois-je faire si mon supérieur me demande d'exécuter une tâche qui me paraît non éthique ou contraire aux politiques de l'entreprise ?

R : Personne n'a l'autorité de vous demander d'enfreindre la loi, le Code ou les politiques de l'entreprise. Si vous pensez qu'on vous demande d'agir de façon non éthique, vous devez demander conseil à une personne de votre chaîne hiérarchique ou à un autre supérieur, à votre représentant RH, au service juridique, ou [utiliser les lignes d'assistance ou sites Web de signalement d'AT&T](#).

Q : Je vais à une fête ce week-end avec des amis et des collègues. Comme ce n'est pas un événement professionnel, je n'ai pas à me soucier de mon comportement, n'est-ce pas ?

R : Cela dépend. Les employés peuvent être tenus responsables de leurs actes, au travail ou en dehors du travail, qui ne sont pas conformes à notre Code de conduite professionnelle lorsque ces actes peuvent affecter leur performance professionnelle ou la réputation de la Société.

Nous connaissons nos droits et nos responsabilités en matière de signalement.

Q : Où puis-je signaler une violation présumée ?

R : Vous pouvez le signaler à toute personne de votre chaîne hiérarchique, à votre représentant RH, au service juridique ou via les [lignes d'assistance ou sites Web de signalement d'AT&T](#).

Nous prenons la parole, et nous ne pratiquons aucunes représailles.

Q : Si je pense qu'AT&T ne respecte peut-être pas la loi, dois-je le signaler à mon superviseur ? Si je le signale, serais-je protégé en vertu de la Politique de protection contre les représailles et de protection des lanceurs d'alerte d'AT&T ?

R : Oui, et oui. Si vous pensez qu'AT&T a enfreint la loi, une telle activité doit être signalée à toute personne de votre chaîne hiérarchique ou par l'un des autres canaux de signalement d'AT&T. Et oui, la [Politique de protection contre les représailles et de protection des lanceurs d'alerte d'AT&T](#) s'appliquera.

Nous savons où trouver des conseils supplémentaires.

Q : Existe-t-il un endroit centralisé qui fournit des ressources que je peux utiliser avec mon équipe pour obtenir plus d'informations sur le Code de conduite professionnelle et pour aider à promouvoir un environnement éthique ?

R : Oui. Vous pouvez toujours contacter [Ask Compliance](#) relative au Code de conduite professionnelle (Code of Business Conduct, COBC) et aux autres politiques, et [Ethics Central](#) contient des ressources utiles.

FAQ – Les uns envers les autres

Nous nous traitons mutuellement avec respect et ne tolérons aucun harcèlement, abus ou discrimination.

Q : Un de mes collègues fait fréquemment des commentaires à une employée concernant son apparence. Que puis-je faire à ce sujet ?

R : Tous les employés d'AT&T doivent se traiter avec respect. Si un employé adopte un comportement offensant ou hostile, demandez-lui d'arrêter. Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour aborder directement le sujet, signalez le comportement à toute personne de votre chaîne hiérarchique, à votre représentant RH, au service juridique, ou [via les lignes d'assistance ou sites Web de signalement d'AT&T](#).

Q : Un collègue d'AT&T publie des commentaires désobligeants sur des collègues d'AT&T sur son compte personnel de réseaux sociaux. Est-ce acceptable ?

R : Non, il n'est jamais acceptable de faire ou de publier des commentaires désobligeants sur un collègue. Vous devez toujours vous traiter mutuellement de manière professionnelle et respectueuse, au travail comme en dehors.

FAQ – Notre entreprise et nos actionnaires

Nous assurons l'intégrité de nos rapports financiers et de nos dossiers commerciaux.

Q : Que dois-je faire si je constate une anomalie dans les dossiers financiers ?

R : Vous devez immédiatement le signaler à une personne de votre chaîne hiérarchique, à votre représentant RH, au service juridique ou via les [lignes d'assistance ou sites Web de signalement d'AT&T](#). Une information financière exacte est essentielle pour assurer la conformité et maintenir la confiance de nos actionnaires et régulateurs.

Nous valorisons une concurrence loyale et respectons toutes les lois en matière de publicité, d'antitrust et de concurrence.

Q : Un collègue du service commercial reçoit un courriel informel d'un concurrent lui demandant des informations sur les dates de lancement, non publiques, de nos futurs services afin « d'éviter un chevauchement sur le marché ». Comment faut-il gérer cette situation ?

R : Informez immédiatement votre supérieur ou le service juridique de cette demande et demandez-leur conseil. Partager des informations sensibles sur la concurrence, comme des dates de lancement non publiques, avec un concurrent sans l'autorisation préalable du service juridique est contraire à la politique de l'entreprise.

Q : Lors d'un salon professionnel, un employé d'AT&T est approché par un représentant d'un concurrent. Ce représentant souhaite discuter de la stratégie tarifaire d'une nouvelle gamme de produits afin d'éviter une concurrence directe. L'employé doit-il participer à cette discussion ?

R : Non. AT&T ne conclut pas d'accords illégaux visant à éliminer ou réduire la concurrence. Discuter de prix, de territoires de marché ou d'appels d'offres avec des concurrents sans l'autorisation préalable du service juridique est contraire à la politique de l'entreprise.

Nous ne nous engageons dans aucune forme de corruption.

Q : Que dois-je faire si un fournisseur m'offre un cadeau en échange de la priorité accordée à ses produits ?

R : Vous devez refuser le cadeau et signaler l'incident à votre superviseur ou via les [lignes d'assistance ou sites Web de signalement d'AT&T](#). Accepter des cadeaux en échange de faveurs commerciales indues est considéré comme un pot-de-vin et est interdit par notre Code de conduite professionnelle.

Q : On m'a demandé d'accorder une remise à un client en échange d'informations confidentielles. Est-ce autorisé ?

R : Non. Accorder des remises ou toute autre faveur commerciale indue en échange d'informations confidentielles ou de tout autre avantage est considéré comme une commission occulte et n'est pas permis.

Nous protégeons tous les actifs d'AT&T.

Q : J'aime utiliser mon temps efficacement en répondant à des appels professionnels lorsque j'attends dans les aéroports. Cela pose-t-il problème ?

R : Cela dépend. Vous devez veiller à ne pas discuter d'informations non publiques sur la Société dans des lieux publics, comme les taxis, ascenseurs, aéroports, conférences ou salons professionnels. Si vous devez absolument passer un appel dans un lieu public, soyez attentif à votre environnement.

Nous utilisons les communications électroniques de manière responsable.

Q : J'utilise parfois mon adresse e-mail professionnelle pour communiquer avec des amis en dehors d'AT&T. Est-ce acceptable ?

R : Oui. L'utilisation occasionnelle des systèmes de l'entreprise pour envoyer des e-mails personnels ou pour accéder à Internet est autorisée. Cela ne doit pas perturber les besoins de l'entreprise, et les employés ne peuvent pas utiliser ces systèmes pour accéder ou diffuser des contenus inappropriés, obscènes ou offensants.

Q : J'utilise mon ordinateur professionnel pour accéder à Internet à des fins personnelles. L'entreprise peut-elle voir ce que je fais ?

R : Oui. Si vous utilisez un système AT&T ou un appareil détenu par l'entreprise (COU), AT&T a le droit de contrôler votre utilisation. Cela inclut la surveillance des sites Internet que vous visitez et de toutes les communications que vous envoyez, recevez ou publiez.

FAQ – Notre entreprise et nos actionnaires (suite)

Nous ne nous engageons pas dans le délit d'initié.

Q : J'ai appris qu'un fournisseur a vendu un nouveau système logiciel à AT&T. Ma belle-sœur investit dans des actions technologiques. Puis-je lui en parler ?

R : Non. Les informations que vous détenez sur les fournisseurs d'AT&T sont des informations privilégiées et confidentielles. Si vous en parlez à votre belle-sœur, vous enfreignez notre politique qui interdit de divulguer des informations confidentielles exclusives. Si vous ou votre belle-sœur utilisez ces informations à des fins d'investissement, vous pouvez également enfreindre les lois sur les valeurs mobilières.

Nous comprenons et évitons les conflits d'intérêts.

Q : Ma fille a postulé à un emploi chez AT&T. Puis-je contacter le responsable du recrutement pour appuyer sa candidature ?

R : Non. Il est interdit aux employés d'influencer le processus d'embauche pour les membres de leur famille et toute personne avec laquelle ils entretiennent ou ont entretenu une relation sociale. Suivez le processus de [recommandation d'employés AT&T](#) lorsque vous souhaitez recommander un talent.

Q : Je travaille dans l'activité Mid-Markets. L'un de nos fournisseurs dans le canal Solution Provider est une ancienne collègue d'AT&T. Beaucoup d'entre nous la connaissent de l'époque où elle travaillait ici. Dois-je le déclarer ?

R : Si votre ancienne collègue est une personne avec laquelle vous entretenez ou avez entretenu une relation sociale, vous devez le déclarer via le [Questionnaire sur les conflits d'intérêts](#) et vous retirer immédiatement de toute relation d'affaires en attendant l'examen d'AT&T.

Q : On m'a demandé de siéger à un conseil d'administration. Puis-je accepter ?

R : Cela dépend. Vous devez déclarer votre participation à un conseil d'administration via le [Questionnaire sur les conflits d'intérêts](#) (et remplir le [Formulaire du conseil d'administration externe](#) si vous représentez AT&T). AT&T examinera votre demande et vous donnera des instructions. AT&T se réserve le droit de refuser à tout moment la demande d'un employé de siéger à un conseil si cela n'est pas dans l'intérêt de l'entreprise.

Nous travaillons avec des fournisseurs éthiques grâce à une supervision efficace.

Q : Un suivi de routine a révélé que les protocoles de cybersécurité d'un fournisseur étaient obsolètes et comportaient une faille critique dans leurs mesures de sécurité. Que doit faire l'employé qui supervise le contrat ?

R : L'employé doit prendre les mesures suivantes :

1. Faire intervenir le service juridique, la chaîne d'approvisionnement mondiale, le CSO et les autres parties prenantes clés d'AT&T afin d'examiner le contrat et de définir en interne les prochaines mesures appropriées.
2. Organiser une réunion avec le fournisseur et les parties prenantes concernées d'AT&T afin de présenter les lacunes en matière de cybersécurité et de convenir d'un plan de remédiation.

Nous veillons au plus haut niveau d'éthique dans nos pratiques en matière d'IA.

Q : Si j'examine et modifie le texte généré à partir de « Mes fichiers » ou de « Connaissances publiques » dans Ask AT&T avant de le partager en interne, dois-je mentionner l'utilisation de l'IA ?

R : Cela dépend. Si le texte final a des implications éthiques ou juridiques (par exemple s'il est utilisé devant un tribunal ou dans des dépôts réglementaires), oui, vous devez mentionner l'utilisation de l'IA. S'il s'agit d'une tâche mineure (par exemple, modifier une réponse par e-mail) ou si vous apportez des modifications substantielles au résultat, vous n'avez pas besoin de mentionner l'utilisation de l'IA. N'oubliez pas que vous êtes responsable du contenu généré par l'IA. Vous devez toujours le réviser pour en vérifier l'exactitude, le professionnalisme, la pertinence, l'absence de contenu tiers évident et l'absence de biais avant de l'utiliser.

Q : Si j'examine et modifie un texte généré à partir de « Mes fichiers » ou de « Connaissances publiques » dans Ask AT&T avant de le partager en externe, dois-je mentionner l'utilisation de l'IA ?

R : Oui.

Q : Si j'utilise Ask AT&T ou d'autres outils approuvés par AT&T pour générer du code, dois-je mentionner l'utilisation de l'IA dans le code ?

R : Oui, vous devez déclarer l'utilisation de GenAI dans la nomenclature logicielle (Software Bill of Materials, SBOM). Veuillez vous référer à la [Politique relative aux logiciels gratuits, aux logiciels partagés et aux logiciels open source \(Freeware, Shareware, and Open-Source Software, FOSS\)](#) pour en savoir plus sur cette exigence ainsi que sur d'autres règles de révision et d'approbation.

Nous suivons des pratiques de vente éthiques.

Q : Un employé d'AT&T découvre qu'un collègue gonfle ses commissions en ajoutant des services non autorisés aux comptes clients. Quelles démarches cet employé doit-il entreprendre ?

R : L'employé doit signaler ce comportement non éthique à une personne de sa chaîne hiérarchique, à son représentant RH, au service juridique, ou via les [lignes d'assistance ou sites Web de signalement d'AT&T](#) afin qu'une enquête et une correction puissent être envisagées.

Nous respectons les réglementations applicables aux clients du secteur public et aux organismes de régulation.

Q : Un employé travaille sur un projet qui implique à la fois un client du secteur privé et une agence gouvernementale. Comment l'employé peut-il s'assurer qu'il respecte les réglementations spécifiques à l'agence gouvernementale ?

R : L'employé doit savoir que les interactions avec des clients du secteur public sont souvent soumises à des réglementations plus strictes que celles applicables aux clients du secteur privé. Si l'employé n'est pas sûr de ses obligations en matière de conformité, il doit consulter le service juridique.

Nous respectons et protégeons les informations de nos clients.

Q : Je pense qu'une violation de la sécurité des informations s'est produite. Que dois-je faire ?

R : Vous devez en informer immédiatement la [Direction de la sécurité \(CSO\)](#).

Q : Quelles sont les politiques de la Société concernant le partage des informations sur les clients avec le gouvernement ?

R : L'entreprise ne partage les informations clients avec le gouvernement que lorsque la loi l'y autorise ou l'exige.

Nous soutenons les activités communautaires et agissons de manière responsable envers l'environnement.

Q : Comment l'entreprise s'assure-t-elle que ses produits et services sont écologiquement durables ?

R : AT&T s'efforce d'intégrer de manière appropriée les principes de durabilité dès la phase de conception et tout au long du cycle de vie du produit ou du service. Cela comprend l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement, l'optimisation du cycle de vie du produit pour réduire l'impact environnemental et l'encouragement du recyclage et d'une élimination responsable.

Nous soutenons l'engagement politique personnel.

Q : Un de mes amis se présente à une fonction politique locale et j'aimerais l'aider à mener sa campagne communautaire. Cela ne pose pas de problème, n'est-ce pas ?

R : Oui, tant que vous êtes bénévole sur votre temps personnel (en dehors des heures de travail) et que vous n'utilisez pas le nom ou les ressources d'AT&T pour soutenir la campagne.

L'ÉTHIQUE

dans chaque choix

Code de conduite professionnelle d'AT&T

